



REGLEMENT INTERIEUR

(à lire seulement. Inutile de l'imprimer)

Dès lors que vous vous inscrivez à Estilo Capoeira ou Jogo Capoeira, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association. Le Président et son comité se réservent le droit d'exclure du club (sans remboursement) tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

Formalités :

1. Toute personne désirant pratiquer la capoeira au sein du club doit monter un dossier d'inscription et s'acquitter de la cotisation. Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas COMPLET et sous enveloppe.
2. Aucun remboursement ne pourra être demandé sauf en cas de cause majeure. Une demande pourra alors être formulée par écrit à l'association qui sera seule juge de la recevabilité de la demande.
3. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exceptions), les cours n'auront pas lieu. Toutefois des stages sont régulièrement organisés dans ces périodes et des cours particuliers ou en mini groupe sont proposés.
4. Deux séances d'essais gratuites sont proposées aux nouveaux adhérents. Durant ces séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique de la capoeira. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l'inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.
5. Le dossier d'inscription doit contenir : 1 certificat médical d'aptitude à la pratique de la capoeira, le règlement intérieur lu, approuvé et signé, un chèque (ou plusieurs, 4 maximum, si facilités de paiement) couvrant le montant total de la cotisation + adhésion annuelle et la fiche d'inscription remplie.
6. Assurance : Le club souscrit chaque année à une assurance couvrant les éventuels dommages physiques et ou matériel. Chaque membre de l'association à jour de ses cotisations est assuré par le club. Pour connaître les détails du contrat souscrit par nos soins, merci de nous contacter.
7. Droit à l'image : le licencié du club ou le responsable légal, accepte que les photos et/ou vidéos prises pendant les activités (cours, stages, démonstrations, etc.) puissent

être diffusées sur tous types de médias (internet, presse, réseaux sociaux etc.) afin de promouvoir l'association, et ce, sans réclamer la moindre indemnité financière.

8. Pass sanitaire : Tous les licenciés, et les enfants à partir de 12 ans, devons être à jour de leur pass sanitaire (test PCR ou antigénique de moins de 72h, schéma vaccinal complet avec 2 doses ou certificat de rétablissement de la covid 19 de moins de 6 mois) sans cela il ne sera pas possible de participer aux cours.

Fonctionnement de l'association :

1. L'accès à la salle est autorisé uniquement pendant les créneaux horaires donnés sur la fiche d'information (avec une marge de 10 min avant et après pour se changer évidemment). Avant (vestiaires, trajet etc...), pendant et après la séance, chaque adhérent est entièrement responsable de ses faits et gestes, la responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas d'accident ou dégradations des locaux.
2. Les spectateurs sont tolérés. Afin de ne pas perturber les adhérents, le silence est demandé pendant les séances. Pas de photos ou vidéos sans l'accord de l'intervenant svp.
3. Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'animateur et de la réalisation du cours avant de laisser leur enfant à la salle. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'animateur soit absent et n'ai pas de possibilité de prévenir un des membres de l'association. L'association et l'animateur ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir.

Ainsi, la responsabilité du club intervient seulement pendant le cours ET en présence de l'animateur.

Tenue et comportement :

1. Le pantalon de capoeira et le tee-shirt ne sont pas obligatoires le premier mois pour les nouveaux. Par la suite, ils le deviennent. Il est obligatoire de se présenter dans une tenue correcte, adaptée au sport, en attendant de se procurer la tenue officielle du club auprès du professeur directement.
2. Pour des raisons de sécurité évidentes, tous les bijoux (montres, chaînes, piercings...) ainsi que les chewing-gums sont interdits pendant la pratique.
3. Les téléphones portables devront être éteints.
4. Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront être refusés. Un adhérent ne peut quitter le cours sans avoir au préalable averti l'animateur.
5. Les pratiquants utiliseront impérativement les vestiaires pour se changer et y laisseront leurs affaires. Rien ne doit être laissé dans la salle avant, pendant et après le cours, à l'exception d'une bouteille d'eau et d'une serviette à l'endroit prévu à cet effet.

Sécurité :

1. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT**, dans les salles d'entraînement et à l'extérieur (dans l'enceinte de l'établissement), de fumer et/ou d'introduire et/ou d'utiliser tout objet ou produit à caractère dangereux ou de nature à troubler la sérénité du cours (exemples : produits stupéfiants, produits toxiques, produits inflammables, substances psychoactives, armes de toutes sortes y compris les armes par destination).
2. En cas d'accident, secours, parents et un membre du comité directeur seront prévenus.

L'hygiène :

1. Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires.
2. La capoeira se pratique pieds nus, par conséquent, les ongles de pieds devront toujours être soigneusement coupés.

Communication :

Les pratiquants et parents obtiendront toutes les informations ponctuelles (éventuelle annulation de séance, stages, démonstrations) par mail et/ou texto. Toutes ces informations ne seront pas forcément répétées à chaque séance.

Les vols :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est donc conseillé de ne pas amener d'objet de valeur avec soi.

Démonstrations, stages et animations culturelles :

1. Les déplacements aux événements sont à la charge des licenciés. En aucun cas l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Chaque adhérent prendra ses dispositions et ses responsabilités dans ses déplacements. L'adhérent peut suivre les membres du bureau de l'association mais sans que ces derniers n'engagent leur responsabilité.
2. **Il est interdit de filmer ou photographier pendant les cours et événements sans accord du professeur.**